

Edition : **Avril 2024 P.25**  
 Famille du média : **Médias professionnels**  
 Périodicité : **Mensuelle**  
 Audience : **30000**  
 Sujet du média : **Banques-Finance**



Journaliste : **E.L.L.**  
 Nombre de mots : **1037**

CONSEIL À LA LOUPE

# Harlay Avocats

## tisse sa toile dans la French Tech et au-delà

**B**ien connu des professionnels du droit, le nom d'Achille de Harlay (1536-1616) l'est aussi des entrepreneurs de la French Tech depuis 2016. Il a été adopté cette année-là par l'ancien cabinet d'avocats Kahn & Associés, après le départ de son fondateur, Daniel Kahn, désormais connu sous la bannière Harlay Avocats et dont une part significative de l'activité consiste à accompagner des start-up dans le cadre de leurs levées de fonds. « Lorsque Daniel Kahn est parti, nous voulions un nom qui ne soit pas lié aux associés du cabinet afin d'incarner une pérennité de la maison. De plus, le nom Harlay est facilement prononçable à l'international, ce qui était important pour nous qui réalisons environ 60 % de nos dossiers en corporate avec une contrepartie étrangère, retrace Sabine Lipovetsky, qui a rejoint le cabinet en 2000 et en codirige le département dédié au droit commercial, des technologies et de la propriété intellectuelle. Enfin, il résonnait avec le milieu juridique dans lequel nous évoluons. » De fait, les Harlay sont une illustre famille de magistrats dont les principaux faits d'armes remontent aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles. Achille de Harlay, premier du nom, est notamment connu pour avoir été président du Parlement de Paris et avoir dirigé les travaux d'aménagement de la place Dauphine. L'une des rues qui la bordent, où se trouve l'hôtel de Harlay qui héberge aujourd'hui la Maison du barreau de Paris, porte d'ailleurs son nom.

### DE L'AMORÇAGE AUX SÉRIES A-B

Fondé en 1988, Harlay Avocats a donc ouvert une nouvelle page de son histoire au milieu des années 2010. Depuis, ses associés ont progressivement développé ses expertises dans divers domaines du droit des affaires : M&A/private equity, IP/IT, droit social, droit de la concurrence et des marques, contentieux, fiscalité... « Nous sommes particulièrement visibles et présents dans des dossiers de levées de fonds, depuis l'amorçage jusqu'aux séries A et B. Toutefois, ce positionnement sur le capital-risque, le capital-dé-

**Anciennement Kahn & Associés, le cabinet Harlay Avocats s'est fait une spécialité de l'accompagnement des dirigeants de start-up dans leurs levées de fonds. Couvrant de nombreux domaines du droit des affaires, il aspire à étendre ses zones de compétences vers d'autres types de transactions.**

veloppement et l'innovation n'est pas exclusif ; nous sommes en capacité d'épauler les porteurs de projets à tous les stades de leur développement, aussi bien sur les aspects transactionnels que réglementaires voire contentieux », précise Thibault Chareton, associé coresponsable du département corporate d'Harlay Avocats aux côtés de Marie-Laure de Cordovez et Olivier Cognard. Profitant d'un bouche-à-oreille favorable entre les entrepreneurs de la French Tech, il consolide ses positions dans cet univers, le plus souvent en tant que conseiller des dirigeants. L'un des derniers dossiers corporate sur lequel le cabinet est intervenu est la série C de 8,5 millions d'euros menée à bien par l'agtech Weenat auprès du European Circular Bioeconomy Fund (ECBF), Pymwymic, Liberset, et Idia Capital Investissement. En fin d'année dernière, l'équipe de Thibault Chareton a été impliquée dans la levée de 10 millions d'euros réalisée par la fintech Defacto auprès de Citi Ventures, Northzone, Headline et Global Founders Capital, ainsi que dans celle de 15 millions d'euros bouclée par Bon vivant impliquant Sofinova Partners, Sparkfood et Captech Santé. « Nous sommes partenaires de plusieurs réseaux de cabinets, par exemple Biolegis dans le domaine des sciences de la vie, ainsi que d'associations comme La ferme digitale, qui promeut le secteur de l'agtech européenne, signale l'associé. L'avantage d'avoir plusieurs expertises au sein du cabinet permet d'avoir une offre complète à proposer à nos clients respectifs. En corporate, nous sommes intervenus dans une trentaine de dossiers l'année dernière. »

### CONSEIL AUX MANAGERS SOUS LBO

Comme souvent dans ces boutiques multi-expertises, chaque équipe

est autonome avec ses propres clients, mais peut aussi intervenir en support des autres lorsque le besoin s'en fait sentir. Si cette pluridisciplinarité est déjà une réalité au niveau de la structure Harlay dans son ensemble, dont l'autre expertise majeure est le conseil en propriété intellectuelle et droit des technologies, l'un des enjeux pour le pôle Corporate est de la concrétiser davantage en son sein. Pour y parvenir, la décision a été prise de développer une pratique de conseil aux managers à l'occasion d'opérations de LBO. En 2021, Harlay Avocats a ainsi attiré l'associé Erwann

Del Do, ancien de Scotto Partners et de Jeausserand Audouard ; en septembre dernier, il a été rejoint par Salim Bencheikh, arrivé dans l'équipe Corporate du cabinet en provenance de chez Villechenon. Par ailleurs, « nous sommes de plus en plus sollicités sur le sujet de l'impact, la transformation en société à mission... », répond Thibault Chareton à la question de savoir quels pourraient être les prochains développements du cabinet. Une extension géographique en France n'est pas non plus totalement exclue, mais se fera probablement au gré des opportunités qui se présenteraient. Certains associés d'Harlay Avocats ont par exemple des connexions dans les juridictions d'Aix ou de Nice. Historiquement, la maison a eu une antenne sur la Côte d'Azur ainsi qu'une en Chine, mais est aujourd'hui recentrée sur Paris. Elle cultive toutefois des partenariats avec des équipes dans le monde entier. ■ **E.L.L.**

RESPONSABLES



► Neuf associés président aux destinées du cabinet Harlay Avocats. Quatre d'entre eux – Thibault Chareton, Marie-Laure de Cordovez, Olivier Cognard et Salim Bencheikh – en dirigent le pôle Corporate, tandis que le binôme Fabrice Perbost/Sabine Lipovetsky est chargé du développement de son département Technologies / Propriété Intellectuelle / Commercial.



► **THIBAUT CHARETON** (en haut) (université de Rennes I) exerce depuis 2016 chez Harlay Avocats. Après un début de carrière chez Jones Day, il avait fait un passage au cabinet lorsque celui-ci s'appelait encore Kahn & Associés, entre 2009 et 2013. Il avait ensuite rejoint Fieldfisher avant de réintégrer la boutique.  
 ► Pour sa part, **SABINE LIPOVETSKY** (University College Dublin, université Paris II Panthéon-Assas) y est arrivée en 2000 après avoir exercé notamment au sein du cabinet de sollicitors irlandais A&L Goodbody.